



Le 15 août 2017

M. Todd Ralph,
Chef de projet
Fugro
Canada 25,
Pippy Place
St. John's (T.-N.-L.) A1B 3X2

Monsieur,

Dossier n° : 21006-020-001/03

Objet : Fugro – Évaluation environnementale du Programme d'échantillonnage du fond marin extracôtier, 2017-2027 (Stantec, 28 juin 2017)

Canada-Terre-Neuve-et-Labrador l'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE), en consultation avec les organismes d'examen des pêches et de l'environnement de l'Office, a examiné le rapport d'évaluation environnementale (EE) susmentionné.

Le rapport d'évaluation environnementale ne répond pas à toutes les exigences en ce qui a trait aux renseignements requis dans le document d'établissement de la portée qui a été fourni à Fugro le 26 mai 2017. Afin de répondre aux exigences de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador* et de la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act*, et de rédiger un rapport sur la détermination du C-TNLOHE à la fin de l'évaluation, il convient de répondre aux commentaires ci-joints.

Vous pouvez communiquer avec moi à votre convenance pour discuter de ces commentaires. Vous pouvez me joindre au 709 778-4232 ou par courriel, à l'adresse eyoung@cnlopbc.ca.

Cordialement,

Original signé par E. Young

Elizabeth Young
Agente d'évaluation environnementale

Pièce jointe
c. c. D. Burley